

## Adieu académies de Rouen et Caen

2 minutes

---



Un décret publié au JO le 17 octobre supprime les deux académies de Caen et Rouen au bénéfice d'une nouvelle académie de Normandie. Lors du débat sur la loi Blanquer, le ministre avait promis de geler la réforme territoriale sauf en Normandie. Il vient d'aller au bout de la réforme en supprimant les deux académies normandes. Mais il le fait avec prudence. Le décret maintient les deux académies pour la gestion des personnels. " Jusqu'au prochain renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents de l'Etat, le recrutement et la gestion des personnels titulaires, stagiaires et non titulaires de l'Etat placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Normandie ont pour cadre les ressorts respectifs de l'académie de Caen et de l'académie de Rouen définis au 15° de l'article R. 222-2 du code de l'éducation, dans sa version antérieure à celle résultant de l'article 1er du présent décret. Jusqu'à cette même date, les instances de représentation des personnels existantes à la date de l'entrée en vigueur du présent décret sont placées auprès du recteur de l'académie de Normandie".

[Au JO](#)

[Blanquer sur la réforme territoriale](#)

[Dossier réforme territoriale](#)